



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+dQoE+ +oL+OoOξ+ | ڤڤوٲو* | ٲٲٲٲٲٲ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC LANCE UN PROGRAMME DE MISE EN CONFORMITÉ VOLONTAIRE POUR LA GESTION SOUS MANDAT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Rabat, le 18 juin 2026

Dans le cadre de sa mission de supervision du marché des capitaux et de protection de l'épargne investie en instruments financiers, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a réuni pour la première fois dans son siège à Rabat les sociétés de gestion sous mandat de la place.

A cette occasion, l'AMMC a annoncé le lancement d'un programme de mise en conformité volontaire dédié à cette activité et matérialisé par une charte déontologique et de bonnes pratiques à laquelle les sociétés de gestion sous mandat sont invitées à adhérer au plus tard le 2 juillet prochain.

Cette initiative vise à soutenir la dynamique de cette activité en pleine croissance tout en favorisant l'alignement des pratiques des opérateurs sur les meilleurs standards en matière de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle fait suite à la publication par l'AMMC de son guide sur la gestion sous mandat d'instruments financiers élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du marché.

A travers ce programme de mise en conformité volontaire des gestionnaires sous mandat, l'AMMC poursuit son action en faveur de la protection des investisseurs et du renforcement de la confiance dans le marché des capitaux, clé de son développement et de sa contribution au financement de l'économie nationale.



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+d@E+ +aL+Ooθξ+ | θ̄̄oΛo* | ʹεΛXoOI
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

www.ammc.ma

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

✉ danial.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31